

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1253**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque Seepex installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure adaptée ouverte - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1253**

objet : **Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque Seepex installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure adaptée ouverte - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque Seepex installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine, celle-ci agissant en qualité d'entité adjudicatrice dans le cadre des articles 134 et 135 du code des marchés publics.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure adaptée ouverte, conformément aux articles 144-III-a et 146 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans.

Le marché comporterait un engagement de commande de 120 000 € HT minimum et 400 000 € HT maximum pour toute la durée du marché ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure adaptée ouverte concernant l'attribution de fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque Seepex installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure adaptée ouverte, conformément aux articles 144 -III-a et 146 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par le représentant de l'entité adjudicatrice.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque Seepex installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum de 143 520 € TTC et maximum de 478 400 € TTC, conformément à l'attribution du représentant de l'entité adjudicatrice.

5° - La dépense sera imputée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 - comptes 215 400, 615 210, 615 580 et 606 340.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.